Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260629-2CONV-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MAHALON (Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'A.F.R.

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 9
. votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à onze heures, le Comité Syndical de l'A.F.R. de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard LE GALL, Maire et Président.

Date de convocation : 19 juin 2026.

Présents : Raymond BETROM, Didier LORET, Bernard VIGOUROUX, Joël LUCAS, René SOUBEN, Yves CARIOU, Claude PERHIRIN, Henri PICHAVANT, Henri SAVINA.

Excusés : Didier SAVINA, Dominique LE GALL, Eric CLAQUIN, Mickaël DUQUESNE, Alain NORMANT, Benoît BRENEOL.

Secrétaire de séance : Yves CARIOU

2- Convention avec ENEDIS

Autorisation de signatures de deux actes notariés relatifs à l'implantation d'une installation électrique sur les chemins d'exploitations cadastrés ZN 17 et ZV 42.

Monsieur le Président de l'AFR fait part à l'assemblée que des conventions de servitudes ont été signées avec Enedis pour le passage d'un réseau électrique souterrain, pour le raccordement du parc éolien Guiler Kerné.

Les deux parcelles concernées sont :
-la ZN 17 à Lesmahalon
-la ZV 42 à Brogoronnec

A la demande d'ENEDIS, et à ses frais exclusifs, il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique.

Après avoir entendu Mr le Président et délibéré, les membres de l'AFR de Mahalon :
-décident d'approuver les conventions de servitudes et d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes.

Fait et délibéré le 29 juin 2026
A Mahalon, le 30 juin 2026

Le Vice Président
Didier LORET

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT